

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 18 octobre 2021 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Christine Tomassi, vice-Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé(e)s :** Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente  
M. Jean Berthet, conseiller municipal

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation du projet de budget pour 2022
6. Projets de délibérations :
  - 6.1. Délibération D232 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.- destiné à l'étude du projet définitif d'une passerelle sur la Drize :
    - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15.09.2021
    - Vote de la délibération
  - 6.2. Délibération D233 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 56'000.- destiné à l'étude de modification de zone de deux parcelles à la route de Moillebin :
    - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15.09.2021
    - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions

Mme Christine Tomassi, ci-après la Présidente, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres du Conseil municipal. Elle annonce les absences de Mme Brigitte Schneider-Bidaux et de M. Jean Berthet.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Bureau du Conseil municipal n'a pas de communication à faire.

### **3. Communication des Président-e-s de commission**

Mme V. Hirsch indique que la commission « Social, jeunesse, loisirs et communication », dont elle est la Présidente, s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal. Le 20 septembre 2021, un retour a été fait sur les manifestations d'été (promotions, 1<sup>er</sup> août et activités des TSHM) et la Mairie a présenté le nouveau site internet de la commune. Le 13 octobre 2021, Mme Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale, est venue présenter ses actions, dont la permanence du mercredi matin, et ses idées pour les actions futures dans son domaine.

M. Ronchietto indique que la commission « Développement durable et infrastructures », dont il est le vice-Président, s'est réunie le 11 octobre 2021. Lors de cette séance, les SIG ont présenté le « Plan d'action éco21 – Collectivités ». Actuellement, une vingtaine de communes genevoises participent à ce programme dédié à la transition écologique. La Mairie, soutenue par la commission DDI, souhaite également rejoindre ce programme pour :

- Accompagner les villes et les communes en leur proposant des démarches construites sur mesure et qui intègrent l'ensemble des thématiques liées à l'énergie, le climat, les déchets et l'économie circulaire ;
- Engager une démarche fondée sur l'expérience flexible et respectueuse des spécificités de chaque ville et commune ;
- Créer un plan d'action quinquennal qui opérationnalise les objectifs des Plans directeurs communaux ;
- Apporter une expertise de choix de prestation ;
- Identifier les sources de financement facilitant la mise en œuvre des projets.

Dans ce contexte, il s'agit de poursuivre les objectifs du Plan directeur communal de l'énergie (PDComE) avec une vision et des objectifs énergétiques par différents axes stratégiques qui se présenteraient comme suit :

1. Encourager un usage rationnel de l'énergie auprès des acteurs du territoire ;
2. Optimiser les systèmes énergétiques des bâtiments et encourager le développement des énergies renouvelables ;
3. Accélérer les projets de rénovation ;
4. Assurer l'exemplarité de la commune ;
5. Renforcer la politique des déchets et de l'économie circulaire sur le territoire.

M. Ronchietto conclut en rappelant quelle est la finalité du PDComE : mettre en œuvre les actions permettant de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie fédérale 2050, du Plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 et finalement ceux de la Société à 2000 watts.

La suite du travail de la commission DDI avec la Mairie sera de déterminer quels seront les différentes actions et priorités selon les axes évoqués.

### **4. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

**Festival Assemblage's** : Théâtre, humour, musique étaient à nouveau au rendez-vous du festival Assemblage's qui avait lieu, cette année, sous un chapiteau. Cette 10<sup>ème</sup> édition du festival troinésien fut une fois encore magique ; il a permis de découvrir de magnifiques artistes et de passer des soirées pleines d'émotions au milieu d'un nombreux public. La Mairie remercie M. Patrick Hess, son comité et les nombreux bénévoles pour cette manifestation à nouveau très réussie et parfaitement organisée.

**Sortie des aînés – 1<sup>er</sup> octobre 2021** : La sortie des aînés a pu avoir lieu le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour le plus grand plaisir des aînés et des organisateurs. Seule contrainte : les participants devaient présenter un certificat COVID avant le départ. 65 aînés ont pris part à cette journée qui fut magnifique, grâce à un généreux soleil et à une belle ambiance. Une première halte au restaurant « le Castel » à Crissier a permis de prendre un café, accompagné de cakes fabriqués « maison », et de goûter un jus de pomme du terroir. Puis les aînés se sont rendus à la gare de Blonay où attendait le train à crémaillère qui les emmena à 1400 mètres d'altitude, « aux Pléiades ». A l'arrivée, un trio de cor de Alpes a animé l'apéritif préparé sur la terrasse du restaurant. Par la suite Gio-Gio, l'homme-orchestre a trouvé la bonne musique pour faire danser les aînés, qui ont eu de la peine à partir pour reprendre le train à crémaillère. Ce fut une journée magnifique qui a réjoui tous les participants après cette période morose de pandémie.

**Plantation de l'arbre du Mérite** : vendredi 15 octobre, un nouvel événement a été organisé à l'initiative de la Mairie dans le but de pérenniser, par la symbolique de la plantation d'un arbre, l'attribution du Mérite Troinésien. C'est dans le secteur de la piste de BMX, au chemin Dottrens, qu'un hêtre a été planté en l'honneur de Madame Jeanne Lavergnat, qui a reçu le Mérite communal en 2011 pour avoir, avec son époux Arthur, entre-temps disparu, creusé un trou dans les barbelés et aidé des juifs à passer discrètement la frontière. Mme Jeanne Lavergnat a également reçu, le 27 avril 1998 à Berne, des mains de l'ambassadeur d'Israël Yitzhak Mayer, la médaille des Juste de Yad Vashem. Tous les enfants encore en vie de Mme et M. Lavergnat étaient présents vendredi soir, ainsi que plusieurs petits enfants et arrière-petits enfants. Ils ont été très émus de cet hommage rendu à leurs aïeux et ils ont remercié les autorités pour cette reconnaissance.

**Soirée de la commune** : M. Lavorel a le plaisir d'informer le Conseil que, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur dans les prochaines semaines, la traditionnelle soirée qui réunit toutes les personnes qui travaillent et qui s'engagent, d'une manière ou d'une autre, pour la commune aura lieu le vendredi 19 novembre prochain. Les personnes concernées recevront prochainement une invitation avec le thème de la soirée.

#### Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

**Informations concernant les projets de transferts de charges entre le canton et les communes et les discussions en cours** : Mme B. Hirsch souhaite aborder un sujet moins festif que celui de M. le Maire, qui concerne les transferts de charges du canton vers les communes. Ce sujet a été traité par les médias, mais pas encore au Conseil municipal. Depuis un certain nombre d'années, le Conseil d'Etat désire transférer certaines charges aux communes pour des raisons financières. Différents sujets ont été abordés lors de négociations entre le bureau de l'ACG et le Conseil d'Etat. Récemment, le transfert de la FASE (qui est actuellement financée conjointement par le canton et les communes) a été envisagé. L'idée serait de passer à un financement à peu près complet par les communes : le montant serait de l'ordre de 23 ou 24 millions de francs.

Il faut savoir que la FASE englobe 47 centres : maisons de quartier, TSHM, jardins robinsons, terrains d'aventure, centres aérés, etc. Ces centres emploient entre 1200 et 1500 collaborateurs et aujourd'hui la répartition du financement est de 32 millions de francs pour les communes, 24 millions de francs étant à la charge du canton. La participation cantonale est dédiée au secrétariat général, à des projets spécifiques menés par le canton, à un financement du secrétariat permanent de la fédération des centres de loisirs et de rencontre, et à une participation au financement des actions des centres et des TSHM.

Ce transfert fait passablement de bruit, car une grande inquiétude s'est fait sentir en termes de conditions. Il est vrai que depuis plusieurs années, le canton a eu envie d'être impliqué dans la politique sociale inter et supra communale. À la base, il ne s'agit pas d'un désir des communes de reprendre la FASE entièrement pour elles, mais parmi les différentes possibilités de transferts proposées par le Conseil d'Etat, il ne paraissait pas illogique que les communes reprennent cette structure dans son entièreté. Il a été garanti que vis-à-vis des centres de rencontre, des associations de maisons de quartier et du personnel en règle générale, le transfert n'équivaudrait à aucun changement du statut du personnel, ce qui était une inquiétude pour les collaborateurs. Cette pérennisation n'est pas gravée dans le marbre, mais elle est aujourd'hui garantie.

Dans un premier temps, l'idée est simplement de reprendre le financement de la FASE. La répartition entre les communes, qui est en discussion au sein de la commission des finances de l'ACG, se fera selon un système de péréquation renforcé, de manière à ce que les communes à bas revenus et souvent à forts besoins sociaux n'aient pas plus de charges en raison de leur situation sociale.

La gouvernance pourrait être un groupement intercommunal, sur le même modèle que le GIAP ou ce qui a été fait récemment avec les pompiers professionnels. La place du canton reste à définir (voix consultative, pas de voix du tout ou voix délibérative).

La Mairie souhaitait informer le Conseil municipal par rapport à ce qui peut être lu dans la presse et rappeler que ce projet de transfert est avant tout une demande du canton, et pas des communes. Il faut par ailleurs relever que l'activité de la FASE continuera telle quelle et que les conditions de travail et le statut du personnel seront maintenus en l'état dans la nouvelle structure en place.

D'autres dossiers font l'objet de discussions avec le Conseil d'Etat, par exemple la police de proximité en lien avec les APM. La différence entre les deux n'est pas très compréhensible pour les citoyens et l'idée que les communes puissent reprendre une police de proximité qui serait liée aux APM paraît avoir du sens. En l'occurrence, le canton n'est pas très enthousiaste à l'idée de se départir de ce service, d'où les nombreuses négociations en cours.

Les communes vont donc reprendre une charge d'environ 24 millions avec la FASE, mais au bout du compte ce sont 90 millions que le Canton aimerait leur transférer. Il faudra donc trouver des compétences qui pourront être reprises avec les charges en question, dès lors que l'ACG a été claire sur le fait que les communes ne vont pas simplement verser de l'argent au canton, mais souhaitent récupérer des compétences liées à ces charges.

Suite à cette information de Mme B. Hirsch, Mme Latour demande ce que ces transferts de charges du canton signifient concrètement pour la commune de Troinex.

Mme B. Hirsch répond que l'information n'a pas encore été transmise, mais que le montant serait de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs. Ce montant n'est pas très élevé, dès lors qu'il se base sur un système de péréquation renforcé. Il s'agit cependant encore d'une estimation.

Mme Latour demande si, au-delà des questions financières, la commune a la capacité en termes de personnel de gérer cette tâche supplémentaire.

M. Lavorel répond que ce transfert ne changera rien au fonctionnement actuel. La question est simplement de savoir qui finance la FASE, donc de quelles poches proviendra son financement. Le fonctionnement ne différera pas de ce qui est fait actuellement. Mme Hirsch confirme que toute la structure actuelle de la FASE restera en place. Il s'agit d'une pure question de financement.

Mme Latour demande si l'ACG s'est opposée à ce transfert de charges, car le fait que le budget du canton soit fortement déficitaire n'est pas une raison suffisante pour que les charges de la FASE soient transférées aux communes.

Mme Hirsch répond que l'ACG s'y est fortement opposée, mais le problème est que le parlement va imposer ce transfert. Le discours d'opposition des communes a donc consisté à dire que si un transfert de charges a lieu, les communes veulent reprendre les compétences qui vont avec.

Concernant ce transfert, M. Odier demande si la commune a quelque chose à y gagner. Même s'il ne s'agissait que de 10'000 ou de 1'000 francs, il n'y voit pas l'intérêt, dès lors que rien ne va changer. M. Lavorel explique que la situation est un bras de fer entre le canton et les communes. Sur un budget de plus d'un milliard, le canton veut transférer 90 millions aux communes, dès lors qu'elles sont accusées d'être riches. M. Lavorel rappelle que les communes n'ont pas le droit de présenter des budgets déficitaires, contrairement au canton, et qu'en finalité c'est le Grand Conseil qui trancherait. Le véritable combat est donc que les communes ne reprennent pas seulement des charges, mais disposent aussi de nouvelles compétences.

Mme B. Hirsch rappelle que la Confédération fait exactement la même chose par exemple du point de vue de certaines charges sociales. Un des arguments du canton est que celui-ci a beaucoup plus de charges dynamiques qu'il ne maîtrise pas et que les communes en ont moins. Mais finalement, le contribuable est le même. Il s'agit donc, plutôt que de se faire imposer un simple transfert de charges, de demander les compétences qui vont avec afin que les communes puissent prendre des décisions.

M. Annen relève qu'il est question de transfert du personnel tout en maintenant le statut du personnel de la FAS'e. Il demande si une discussion a eu lieu sur la cohérence entre le statut du personnel de la FAS'e, et ceux du GIAP ou de l'ACG, en termes de rémunération par exemple.

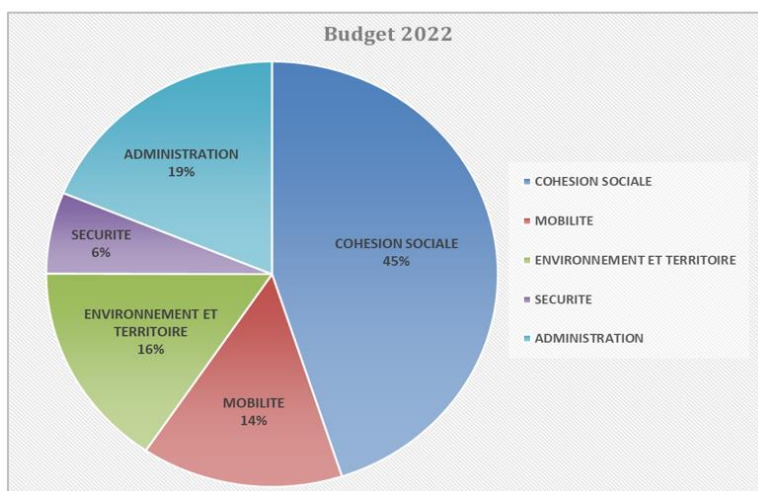
Mme B. Hirsch répond que le GIAP et l'ACG sont deux groupements très différents qui n'ont pas les mêmes statuts. Du point de vue de la rémunération, les conditions doivent être assez semblables, mais elle ne saurait l'affirmer avec certitude. Pour Mme B. Hirsch, si le statut du personnel de la FAS'e est touché, le parlement n'acceptera certainement pas ce transfert. Il y a une claire volonté de ne pas déstabiliser la FAS'e et ce qu'elle fait aujourd'hui. Il en a été de même avec le transfert du SIS, dont le statut du personnel n'a pas été remis en question.

## 5. Présentation du projet de budget pour 2022

M. Truan a l'avantage de présenter le projet de budget de fonctionnement 2022, qui est équilibré avec un excédent de revenus de CHF 10'206 selon les chiffres suivants :

	Projet Budget 2022	Budget 2021	Ecart 2022- 2021	Comptes 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Revenus</b>	<b>10'774'930</b>	9'742'555	1'032'375	10'944'310
<b>Charges</b>	<b>10'764'724</b>	9'730'448	1'034'276	9'720'190
<b>Excédent de revenus</b>	<b>10'206</b>	12'107	-1'901	1'224'120

Cette année, l'Exécutif a voulu montrer une répartition des charges qui soit le reflet des actions menées et qui ne soit pas simplement calqué sur le plan comptable. Pour être francs, lorsque nous avons demandé à l'administration d'extraire ces chiffres, nous ne savions pas précisément comment cela se répartirait et, à notre étonnement, mais cela fait aussi toute notre fierté, cette répartition reflète d'assez près nos préoccupations et nos priorités autour du « bien-vivre ensemble » à l'image de notre programme de législature. En effet, le camembert ci-contre montre que 45% des charges nettes de la Commune sont destinées à la Cohésion sociale.



Un document détaillé sera fourni à la commission des finances avec des explications sur la composition de ces rubriques, notamment comment nous avons ventilé les salaires dans les différentes rubriques.

L'école représente environ la moitié du budget de la cohésion sociale et l'ensemble des coûts du préscolaire, du scolaire, du GIAP et de la FASE représente les deux tiers de ce grand pôle. A remarquer que la culture atteint le 15% de ce budget, puisque nous souhaitons apporter un soutien au Festival Assemblage'S encore plus important dans les années qui viennent afin d'assurer sa pérennité après la 10<sup>ème</sup> édition.

Concernant les autres pôles, voici à ce stade les grandes lignes :

Mobilité : l'entretien indispensable du réseau des routes communales représente une part importante de ce pôle.

Environnement et le territoire : 70% de ce budget représente le coût opérationnel du service des espaces verts et du traitement des déchets, le reste étant consacré à l'élaboration du PDCom et aux subventions en matière d'écologie.

Sécurité : même avec un doublement du budget des APM, car nous avons enfin réussi à obtenir l'équivalent d'un poste entier de Veyrier, le montant alloué à la sécurité reste à un niveau modeste de 6% du budget total de la commune.

Enfin, en ce qui concerne l'administration, ne sont pris en compte ici que les salaires des postes administratifs, les frais généraux de bureau, fournitures et autres équipements, à quoi il faut ajouter les indemnités des autorités, les coûts inhérents à l'état civil (nouvellement basé à Carouge), la nouvelle communication (journal, site internet et réseaux sociaux) et la gestion du cimetière.

### Impôts communaux :

Les revenus fiscaux budgétés en 2022 se décomposent ainsi :

	Projet Budget 2022	Budget 2021	Ecarts 2022-2021	Comptes 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>7'801'000</b>	<b>6'817'400</b>	<b>983'600</b>	<b>8'173'915</b>
<i>Personnes physiques</i>	<i>7'470'000</i>	<i>6'490'000</i>	<i>980'000</i>	<i>7'776'570</i>
<i>Personnes morales</i>	<i>331'000</i>	<i>327'400</i>	<i>3'600</i>	<i>397'345</i>

Selon les chiffres communiqués par le département des finances (DF), les recettes fiscales des personnes physiques estimées pour 2022 sont supérieures d'environ CHF 600'000, par rapport aux estimations réalisées lors de l'établissement du budget 2021 en juin 2020. Les estimations des recettes 2021 ont également été revues à la hausse par le DF sur la base des taxations effectuées en 2020 et 2021 et seront plus élevées que le montant inscrit au budget 2021.

Une part importante des recettes fiscales des personnes morales provient de la répartition des recettes du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales, et a été estimée pour notre commune à CHF 298'000 pour 2022 (2021 : 297'400).

### Autres rubriques du projet de budget de fonctionnement 2022

Nous vous donnons ci-après quelques explications ou informations supplémentaires concernant certains éléments du budget :

#### 02 Services généraux et bâtiments du patrimoine administratif :

L'augmentation des charges provient essentiellement des adaptations de salaires d'une partie du personnel de l'administration et des cotisations de rattrapage pour la prévoyance professionnelle liées à ces ajustements.

Divers travaux d'entretien de bâtiments, notamment la mise en conformité du système de ventilation, sont également prévus à la salle des fêtes.

#### 11 Sécurité publique :

Les pourparlers avec la commune de Veyrier se poursuivent dans le but d'augmenter la présence des agents municipaux (APM) sur notre commune. En 2022, nous prévoyons d'obtenir l'équivalent d'un poste à temps plein et le budget a été adapté en conséquence.

#### 21 Scolarité et bâtiment scolaire :

Nous avons prévu au budget l'engagement d'un ou d'une nouvelle patrouilleuse scolaire à la rentrée 2022 pour le nouveau quartier des Crêts.

Plusieurs travaux d'entretien et de rénovation, et notamment l'agrandissement du couvert du préau de l'école enfantine, sont également inscrits au budget 2022.

#### 32 Culture :

Divers travaux dans les locaux de la bibliothèque, notamment la réfection des sanitaires, sont prévus au budget 2022. Par ailleurs, la Mairie envisage d'engager une nouvelle aide bibliothécaire en septembre 2022 afin de permettre l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire pour palier l'accroissement de la fréquentation de la bibliothèque.

En 2022, la commune souhaite prendre une plus grande part dans l'organisation et le soutien du Festival Assemblage's et le montant de la subvention a été augmenté en conséquence.

*54 Famille – Accueil de la petite enfance :*

Les places disponibles pour les enfants troinésiens pour l'accueil familial de jour ont fortement diminuées depuis le retrait de plusieurs communes de la structure d'accueil, et le budget a été diminué en conséquence. Il faut relever, par ailleurs, que le prix de la place a augmenté significativement depuis l'application de la loi sur le salaire minimum.

*61 Routes communales :*

Des travaux de réfection des routes sont nécessaires et ont été prévus au budget. De plus, au vu de l'accroissement des tâches, nous avons décidé d'augmenter de 20% le taux d'activité de notre responsable technique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

*77 Protection de l'environnement :*

Au vu de l'urgence climatique, la Mairie souhaite mettre en place un projet de subventions « énergie » pour inciter et favoriser le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, en lien avec le programme GEnergie 2050 de l'Etat. Un montant de CHF 50'000 a été inscrit au budget 2022 dans cette optique.

**Plan des investissements 2022 :**

Pour rappel, le plan des investissements n'est pas soumis au vote du Conseil municipal, mais vous est présenté pour vous informer sur les intentions de la Mairie en matière de développement communal. Il ne constitue pas une autorisation de dépenses et chaque projet doit faire l'objet d'une demande de crédit d'investissement et obtenir votre approbation.

En 2022, nous prévoyons des investissements bruts du patrimoine administratif pour un total de CHF 8'061'000, dont la moitié environ concerne les travaux en cours de la construction de la crèche et des aménagements extérieurs. Nous avons l'intention par ailleurs de poursuivre l'étude ou de réaliser les divers projets suivants :

- Transformation et aménagement de la ferme de la Culture
- Agrandissement de l'école
- Aménagements d'axes pour la mobilité douce et d'une passerelle sur la Drize
- Aménagements de différents chemins liés à la nouvelle ligne de bus

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2022-2030 » est joint aux documents du budget et permet une vision plus globale des projets prévus ces dix prochaines années. Il inclut également les investissements dans le patrimoine financier.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements seront examinés dans leurs versions détaillées par la commission des finances le mercredi 3 novembre prochain à 18h30.

Il n'y a pas de questions concernant cette présentation.

**6. Projets de délibérations :**

**6.1. Délibération D232 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.- destiné à l'étude du projet définitif d'une passerelle sur la Drize**

**Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15 septembre 2021**

M. Moraga donne lecture du point 1 de son rapport (voir annexe), puis la Présidente ouvre la discussion.

Étant personnellement concerné par le chemin Vidollet-la-Forge, M. Botbol annonce qu'il va s'abstenir de voter pour ce projet. Il rappelle que le projet concerne une passerelle, mais dans le rapport de M. Moraga il est question d'y faire passer des vélos. Or, y faire passer des poussettes, des piétons et des vélos n'en fait pas une passerelle, mais bien un pont d'un minimum de 3 à 4 mètres de largeur et M. Botbol trouverait dommage de défigurer ce lieu. Le deuxième élément que M. Botbol souhaite relever est qu'il sait (car il habite dans ce chemin depuis 30 ans) qu'il n'y a jamais eu d'accident sur ce petit chemin, mais qu'il est presque impossible d'y manœuvrer. Avec un pont, si un vélo électrique arrive à une certaine vitesse en même temps qu'une camionnette recule, il n'y a plus de possibilité pour le vélo de se rabattre

ou de croiser, ce qui pourrait être dangereux. M. Botbol estime qu'il s'agit d'un risque important auquel il ne souhaite pas s'associer, raison pour laquelle il s'abstiendra de voter.

Mme Latour confirme que le chemin est très étroit. Étant elle-même cycliste, elle est toujours prête à les défendre, mais elle considère que si la priorité devait être donnée à quelqu'un, cela doit être aux piétons et non aux cyclistes.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D232 :

*vu l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'ingénieurs Chabloz et Partenaires SA, selon le crédit d'étude de CHF 16'000.- voté le 14 septembre 2020 (délibération D205),*

*vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz,*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15 septembre 2021,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

##### Décide

- 1. D'approuver la poursuite de l'étude du projet d'une passerelle sur la Drize, à la hauteur du Vidollet-la-Forge, et l'élaboration du projet définitif, jusqu'à l'appel d'offres.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 240'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

**Mise au vote, la délibération D232 est acceptée par 13 OUI et 1 abstention.**

#### **6.2. Délibération D233 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 56'000.- destiné à l'étude de modification de zone de deux parcelles à la route de Moillebin**

##### **Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15 septembre 2021**

M. Moraga donne lecture du 2<sup>ème</sup> point de son rapport (voir annexe).

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération D233 :

*vu le projet de transformer le bâtiment de la route de Moillebin 6 en « Ferme de la Culture »,*

*vu le statut des parcelles n° 10910 et 10188 qui se situent partiellement en zone agricole,*

*vu le projet de plan directeur communal qui prévoit, dans sa fiche n° 1, la modification de zone de deux parcelles précitées,*

*vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau Tanari architectes,*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 15 septembre 2021,*

*conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

##### Décide



1. *D'approuver l'étude du projet de modification de zone des parcelles n° 10910 et 10188 situées à la route de Moillebin.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 56'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 56'000.- au moyen de 5 annuités dès la fin de l'étude, estimée à 2023.*

**Mise au vote, la délibération D233 est acceptée à l'unanimité.**

M. Annen se réfère à l'offre du mandataire et trouve étonnant que les démarches administratives relatives au déclassement du terrain nécessitent 360 heures de travail (soit deux mois de travail d'une personne à plein temps). Il précise qu'il s'agit simplement d'une remarque et non d'une remise en question du décompte d'heures.

M. Niederhauser rappelle que le décompte d'heures avait été présenté à la commission d'urbanisme et que la durée de toute la procédure avait été estimée à environ une année et demie. Le mandataire va devoir intervenir dans de nombreuses étapes de la procédure après avoir préparé le dossier et participé à beaucoup de séances avec les services de l'Etat. Il admet, comme M. Annen que le nombre d'heures requises pour une telle procédure est très élevé, mais qu'il est indispensable de passer par ces étapes.

M. Lavorel confirme également que ce nombre d'heures nécessaires au déclassement du terrain est impressionnant, mais relève qu'une telle procédure est toujours compliquée.

**7. Propositions individuelles et questions**

**Nouvelles de la future ligne de bus :** M. Annen demande à l'Exécutif s'il a des nouvelles concernant ce projet et, dans l'affirmative, si celles-ci sont bonnes.

M. Lavorel répond que selon le mandataire de la commune, les demandes d'autorisation de construire seraient en phase de « décision » et qu'elles devraient être délivrées très prochainement.

M. Truan ajoute que cela va donner la possibilité aux opposants de faire recours contre ces autorisations dans un délai de 30 jours.

Mme la Présidente rappelle que les 30 jours de délai seront à compter depuis le jour de la publication de l'autorisation.

**Rapport sur les raisons des démissions des Conseils municipaux de la dernière législature :** Mme la Présidente souhaite informer les personnes qui ont assisté au mois d'octobre à la séance de formation pour les conseillers municipaux à la HEG, que deux politologues ont établi un rapport sur les raisons des démissions des Conseils municipaux lors de la précédente législature. Elle recommande la lecture de ce rapport qui se trouve sur le site du département de la cohésion sociale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h50.

La Vice-Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil :

**COMMISSION « URBANISME, MOBILITÉ ET GRANDS PROJETS »****Séance du 15 septembre 2021 à 18h30**

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce rapport fait état de deux sujets bien distincts, chacun soumis à votre approbation.

**1. Projet de passerelle sur la Drize, à la hauteur du Vidollet-la-Forge**

Le projet de passerelle a été prévu sur la volonté initiale de la commission et de la Mairie de faciliter l'accès au centre du village par une mobilité douce aux nouveaux habitants de tout le secteur des Crêts. Il tient compte de la possibilité de créer une passerelle piétonne et cyclable. Le projet est dimensionné de sorte que deux vélos et un piéton puissent passer en même temps, et qu'il y aura des parties plus étroites là où l'existant est non modifiable. La passerelle tient également compte des personnes à mobilité réduite, le passage des poussettes, les déambulateurs, etc.

Il est à préciser que tous les voisins concernés par le projet ont été rencontrés et que le projet est plutôt bien perçu par ces derniers, sous réserve de certaines remarques.

Par suite d'une séance qui s'est tenue sur le lieu de la passerelle en présence de tous les services de l'État concernés, il s'est avéré que le projet de passerelle sur la Drize nécessite d'être piloté par un architecte. A cet effet, la Mairie a demandé deux offres (aux bureaux P.-A Dupraz Architectes et Carneiro Architectes).

Cette séance a été très positive et a permis de comprendre qu'il n'y avait pas d'écueils majeurs qui pourraient empêcher la réalisation d'une nouvelle passerelle ; la passerelle existante, bien que vétuste et non conforme aux lois, a l'avantage d'exister, ce qui donne un droit acquis à la commune pour la remplacer.

S'agissant d'un site complexe, avec des voisins et des propriétaires, en zone forêt et zone paysagère protégée, 4 services de l'État devront être sollicités en phase de préavis pour obtenir une autorisation : le service des monuments et sites, l'office de l'eau, l'OCAN et l'OCT.

Les questions principales à prendre en considération pour le projet sont : l'esthétique, la qualité du projet, le respect des arbres protégés en zone forêt ou sur le chemin, les aspects géotechniques, le respect de la faune, l'éclairage, la renaturation du lieu, etc.

La proposition d'aller de l'avant avec ce projet ainsi que le crédit d'étude qui vous est soumise ce soir est de CHF 240'000.-. La commission a voté à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 240'000.- et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D232 qui vous est présentée ce soir.

**2. Projet de modification de zone des parcelles 10910 et 10188 de la route de Moillebin (secteur de la ferme de la culture) situées en zone agricole**

Les parcelles 10910 et 10188 de la route de Moillebin appartiennent à la commune. Celles-ci étant actuellement classées en zone agricole, il est proposé de les déclasser en zone 4B d'équipement public, ceci dans le but notamment de poursuivre l'étude du skatepark. En temps utile, ce déclassement permettrait également de réaliser le projet de demi-groupe scolaire qui a été envisagé. A cet effet, il est confirmé que différentes études vont être lancées afin de déterminer comment agrandir le groupe scolaire. En outre, les constructions envisagées sur ces parcelles sont en ligne avec les volontés de développement de la commune et sont uniquement celles prévues dans le PDCom.

La parcelle 10911, à gauche de celles en discussion, est déjà en zone 4B équipement public.

L'offre d'honoraires du bureau Tanari Architectes et Urbanistes SA pour l'étude et le suivi de ce projet de déclassement, estimé à 360 heures de travail, s'élève à CHF 55'680.90. La commission a voté à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 56'000.-, et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D233 qui vous est présentée ce soir.